

MARS 2005

N°18

LES  
DOSSIERS  
FNAU

---

## LA FNAU FAIT LE POINT SUR L'INTERNATIONAL : QUELLES MISSIONS POUR LES AGENCES D'URBANISME ?

**L**es agences d'urbanisme françaises n'ont guère d'équivalents dans d'autres pays. Elles associent de façon originale un pilotage politique territorial fort, mais partagé, et des équipes pluridisciplinaires dont le savoir faire est ancré dans les réalités locales. Créées pour réfléchir à l'avenir de leur territoire et pour y préparer les projets de développement, elles semblent a priori bien loin des préoccupations internationales. Or, beaucoup de collectivités membres des agences ont passé avec leurs homologues étrangères des accords de partenariat politique et technique. Validées par la loi Joxe de 1992, ces politiques de « coopération décentralisée » prennent de plus en plus d'ampleur et tendent à mobiliser de plus en plus les agences. Un petit nombre d'entre elles possède, par ailleurs, une tradition ancienne d'action internationale. La qualité de leurs travaux ou le rôle précurseur qu'elles ont parfois joué pour l'aménagement de leur propre territoire, expliquent les nombreuses sollicitations dont elles ont fait l'objet à l'international, tant par des États que par des villes. Ces agences ont conforté cette réputation par des financements français et internationaux, participant ainsi de la valorisation internationale de l'expertise urbaine française. Une troisième raison milite pour le développement des activités internationales des agences. Elle tient à l'universalité du phénomène d'urbanisation dans le monde. Dans le domaine du développement urbain, il est très important de pouvoir échanger les expériences et de partager le savoir-faire. Les réflexions et les propositions des agences d'urbanisme dans leurs territoires seront d'autant plus riches et pertinentes qu'elles auront été confrontées à des expériences étrangères et qu'elles auront été nourries d'échanges et de regards venus d'ailleurs.

La création par la FNAU en 2004 d'un Club International témoigne de cette prise de conscience. L'une de ses premières tâches a été de dresser un état des lieux sur les activités internationales des agences. On trouvera dans ce dossier une synthèse de l'enquête menée à cette fin dans le réseau et des pistes de réflexion pour le développement futur de ces activités, dont le contexte pourrait connaître des évolutions significatives.



## 16 AGENCES ONT DES RÉFÉRENCES INTERNATIONALES

Seize agences françaises ont déjà effectué des missions à l'international<sup>1</sup> depuis 1990, soit un peu plus du tiers des membres du réseau FNAU. Mais sur ce total, trois d'entre elles (l'Apur, l'Iaurif et Lyon) ont réalisé 70% des actions. Si cette activité est en progression régulière à Lyon depuis une dizaine d'années, elle a été mise en oeuvre dès les années 1970 par les agences de Paris et d'Ile-de-France. Il faut aussi noter que les actions conjointes d'agences demeurent encore très rares, que ce soit dans le cadre de groupements d'études (tels que ceux qui ont réuni encore récemment l'Apur et l'Iaurif à Phnom Penh et Bangalore) ou bien au titre de la FNAU proprement dite. Mis à part le travail effectué en 1997 à Kuala Lumpur au titre de «Fnau-Services», seules des actions comme le colloque / exposition «Aménagement et environnement urbain» organisé à Pékin en 2000 (financement DGUHC) et l'appui aux agences urbaines du Mexique engagé en 2003- 2004 ont véritablement relevé d'une action «fédérée».

## UNE FORTE PART DE COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES

Hors échanges au sein de l'Union européenne, 43% des actions internationales des agences ont été réalisées soit dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée avec des municipalités, soit dans le cadre de réseaux de villes tels que les programmes européens (Med-Urbs, Asia-Urbs, Meda) ou Cités Unies (intégré à la CGLU en 2004).

Dans 15 % des cas, elles ont été effectuées en partenariat ou en contrat avec des ministères et organismes locaux étrangers tels que le Conseil pour le Développement et la Reconstruction (CDR) au Liban. Le système de la coopération technique française est intervenu dans 25 % des cas, essentiellement par le biais des ambassades (SCAC et crédits protocole), plus ponctuellement par les ministères français des Affaires Etrangères ou de l'Equipement (DGUHC, DAEI).

Le reste des participations provient à part égale d'organismes internationaux (Banque Inter-américaine pour le Développement, Banque Mondiale, ONU / Pnud, Unesco) et d'organismes français divers tels que l'Agence Française pour le Développement, Systra, l'Ircod, etc.

## LES DEUX PRINCIPAUX CADRES D'INTERVENTIONS

Les interventions des agences dans le monde se réfèrent :

- soit à des études d'aménagement pour des partenaires très divers, avec trois thèmes principaux: la planification (urbaine et métropolitaine) et l'aménagement du territoire, les projets de quartier (sous l'angle des quartiers anciens de type médinas, des équipements publics, parfois des réseaux), ainsi que des travaux spécifiques relatifs aux transports, à l'environnement, etc.

- soit à un appui vis-à-vis de structures locales : assistance à la maîtrise d'ouvrage (termes de référence, évaluations, etc.), soutien à la création ou au développement de structures équivalentes (au moins dans leur rôle) aux agences françaises, y compris par la formation, et enfin expertises – conseil sur les techniques et outils de connaissance et de gestion urbaine : télédétection, systèmes d'information géographique, cadastre, bases et banques cartographiques, etc.

<sup>(1)</sup> Bordeaux, Brest, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dunkerque, Ile-de-France, Lille, Lyon, Marseille, Mulhouse, Nantes, Oise-la-Vallée, Paris, La Réunion, Strasbourg et Tours.

## UNE DIMENSION MONDIALE

### LES ECHANGES AU NIVEAU EUROPÉEN

Il faut clairement distinguer les actions menées par les agences au sein de l'Union européenne par rapport au reste du monde. De nombreux échanges et partenariats ont en effet été montés avec d'autres villes européennes, que ce soit au titre de relations transfrontalières, de contrats ou de programmes financés par la Commission, ou enfin de relations directes issues d'un intérêt partagé pour des thématiques communes : transports, reconversion, planification, développement social urbain, évaluation territoriale de projets, compétitivité économique, etc. Ces actions ont concerné la plupart des pays de l'UE d'avant l'élargissement en juin 2004. Elles se sont inscrites soit dans le cadre d'une relation bilatérale privilégiée (Lille / Dunkerque avec la Belgique, Strasbourg / Nancy avec l'Allemagne, Toulouse / Marseille avec la péninsule ibérique), soit dans le cadre de réseaux (villes périphériques portuaires, villes aéroportuaires, villes durables), soit enfin dans le cadre de programmes spécifiques (INTERREG, JUPI-TER, etc.). Ces échanges et partenariats, souvent très fructueux, diffèrent donc fondamentalement des missions d'assistance technique effectuées ailleurs dans le monde.

### DES RÉFÉRENCES DANS 56 PAYS

La carte ci-dessous montre la très large répartition des actions menées par les agences dans le monde : mis à part les pays en transition d'Europe centrale et orientale (Russie incluse), 84% des références concernent l'ensemble du monde en développement.

Zone géographique	Pays concernés	% des actions depuis 1990
Europe centrale & orientale	7	16%
Afrique subsaharienne	15	32%
Maghreb et Moyen - Orient	9	18%
Amérique latine	12	11%
Asie	13	23%

La distribution géographique est donc très large, en dépit de récentes évolutions. Si un tiers des missions des agences ont été conduites en Afrique subsaharienne (y compris dans l'Océan Indien par l'agence de La Réunion), elles tendent à y devenir plus ponctuelles, à l'exception du schéma directeur d'Addis Abeba conduit par Lyon. On constate en parallèle un retour très significatif sur les trois pays du Maghreb depuis le milieu des années 1990, en particulier au Maroc, où sont présentes sept agences.

Au Moyen-Orient, outre l'Egypte, le Liban a fait l'objet de très nombreuses interventions, en particulier de l'Iaurif, mais une certaine diversification apparaît par le biais de l'Apur (de Téhéran au Caire) ou par exemple de Dunkerque (en Palestine). L'Amérique latine a également fait l'objet d'interventions importantes, notamment au Chili dans les années 1990, mais les actions tendent désormais à porter aussi sur le Mexique et les pays d'Amérique centrale. L'Asie est enfin une zone de forte croissance pour les agences du réseau FNAU, avec presque un quart des actions identifiées. Elles ont d'abord agi au Vietnam, en Chine et au Cambodge, puis dans la plupart des pays du Sud-est asiatique, et en Inde depuis 2001.

INTERVENTIONS DES AGENCES D'URBANISME HORS EUROPE



## LES ACTIONS / 1

Les agences ont trois grands domaines d'interventions à l'international : la planification et l'aménagement, les politiques sectorielles (transports, environnement, etc.) ainsi que les outils de gestion urbaine (SIG, etc.), et enfin les projets urbains. Ils reflètent donc très largement le savoir-faire et l'expérience des agences acquis dans leur pratique quotidienne au service de leurs propres collectivités locales.

### LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT

Il est naturel que ce qui est l'un des «cœurs de métier» des agences ait fait l'objet de nombreuses interventions de leur part, que ce soit sur de grandes villes, sur des métropoles ou au niveau du territoire régional ou national. Les prestations ont été opérées selon des modalités aussi variées que les thèmes. Dans un premier cas de figure, le document d'aménagement est à réaliser, et les missions peuvent alors constituer à en élaborer les termes de référence, à y apporter un appui technique sur des points particuliers ou sur l'ensemble du processus, ou parfois même à le réaliser «clés en main» avec une équipe locale.

Dans le second cas de figure, il s'agit d'un document existant, et le travail consistera plus à en faire un diagnostic ou une évaluation critique, ou bien à mettre au point les orientations en vue de sa révision, processus qui peut également être pris en charge de façon plus ou moins globale.

#### Shanghai et Santiago :

**L'agence intervient en tant que conseil en aménagement** Shanghai a bénéficié de 1986 à 2000 d'un appui technique régulier de l'Aurif, la coopération décentralisée initiale ayant été relayée par des financements français, internationaux (Banque Mondiale) et locaux. Engagé avec un diagnostic général du développement, le processus s'est poursuivi par des appuis sur des projets d'infrastructures et de quartiers nouveaux, par le pilotage technique d'une consultation internationale pour un quartier d'affaires en face du centre-ville, puis une mission de conseil en vue de la révision du schéma directeur, et en 2000, l'élaboration d'un bilan intermédiaire de celui-ci.

Plus réduite, la mission confiée de 1997 à 1999 à l'Aurif à Santiago portait uniquement sur le pilotage technique et méthodologique du premier Plan régional de développement urbain élaboré au Chili. L'originalité du travail a été de déterminer tous les scénarios de développement sur une base environnementale, en associant sur place la coopération allemande (GTZ) qui élaborait pour sa part un SIG «Environnement et développement durable».

Au travers de ce large éventail de missions, les agences françaises ont l'avantage de pouvoir répercuter vers leurs partenaires étrangers un savoir-faire technique (l'exercice de la planification en soi et dans sa liaison avec les politiques de transports, de logement, de réseaux, d'environnement, etc., ce qui est une difficulté fréquente dans le monde en développement) et une pratique de l'aménagement aux différentes échelles du territoire concerné. Il est particulièrement important d'y intégrer la formation sur place et l'accueil régulier de décideurs et de personnels techniques : ce sont des actions parfois lourdes, mais absolument nécessaires pour permettre aux partenaires étrangers de mieux comprendre la démarche proposée par les personnels des agences et les références qu'ils évoquent dans le cadre de leurs expertises sur place.

#### Addis Abeba : l'agence en tant qu'ensemblier de prestations de services

*Avec un premier volet de mission sur deux ans financé par l'Etat et la Communauté urbaine, l'agence de Lyon a d'abord proposé aux urbanistes locaux une méthode de révision de son schéma directeur à la fois pédagogique et concertée. Le relais a ensuite été financé par le ministère des Affaires Etrangères sur trois ans, pour amorcer la mise en œuvre du nouveau schéma directeur selon un montage innovant. Le projet est piloté par le SCAC de l'Ambassade, l'agence d'urbanisme assurant un appui permanent en tant qu'ensemblier de prestations de services (expertises, formations, voyage d'études...) pour tous les volets du projet : planification régionale, montage d'opérations d'urbanisme et renforcement du partenariat public-privé, transport en commun, politique foncière et du logement, création de marchés secondaires, ouverture de décharges contrôlées. La maîtrise d'ouvrage de la municipalité a été notamment renforcée par des formations - actions pouvant aller de la définition des objectifs jusqu'à l'étude de faisabilité à soumettre pour financement aux bailleurs de fonds internationaux.*

## LES ACTIONS / 2

### L'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Au-delà du cadre strict des documents de planification et d'aménagement, l'expérience des agences s'avère souvent très profitable vis-à-vis de collectivités étrangères en ce qui concerne l'appui aux politiques urbaines. Les demandes les plus fréquentes concernent ici les transports (actions au Liban par l'Aurif ou Toulouse), l'environnement ou le tourisme, à quoi peuvent s'ajouter plus rarement les services urbains. Mais si les partenaires étrangers apprécient ces missions de diagnostic ou d'évaluation dans ces différents domaines, la principale valeur ajoutée des agences semble aussi résider dans leur capacité à suggérer des modes de coordination des politiques publiques. On le voit aussi bien à propos de politiques spécifiques - mettre par exemple en relation une problématique du patrimoine historique et architectural avec les politiques du logement et des services urbains à Jaipur (Lyon), Santiago ou Phnom Penh (Aurif) - que pour les questions d'intercommunalité.

### LES OUTILS ET STRUCTURES DE GESTION URBAINE

L'exportation du savoir-faire des agences se fait ici sur deux plans principaux. Le premier répond à une demande croissante de villes et métropoles étrangères intéressées par l'expérience française spécifique en matière d'agences d'urbanisme. Celles-ci peuvent ainsi réaliser une évaluation des services d'urbanisme locaux (Aurif / Bamako), la faisabilité d'une structure nouvelle (Lyon / San José de Costa Rica) ou accompagner la «montée en charge» de nouvelles structures locales : agence pour le développement urbain de St Louis du Sénégal (Lille), atelier d'urbanisme d'Abidjan (Aurif), agences urbaines du Maroc et instituts municipaux de planification au Mexique. Dans ce dernier cas, la FNAU a d'ailleurs appuyé la création d'une fédération de ces instituts puis organisé en 2004 un premier atelier de formation (sur le thème de la gestion de la mobilité urbaine).

Le second volet d'actions concerne plus les outils que des agences ont pu être amenées à développer en France dans leur activité de centre de ressources et de données : conseils pour la conception ou le développement de SIG (l'Aurif à Riyad et Téhéran), application de la technologie satellitaire française Spot pour réaliser des cartes de modes d'occupation du sol (Aurif à Manille et Bangalore) ou encore développement d'observatoires urbains (sur le foncier, le logement, les dépenses énergétiques, un quartier - test, etc.). Les agences de Clermont-Ferrand et de Marrakech ont entre autres monté un programme de partenariat spécifique autour des thématiques des observatoires et des SIG, et plus largement de projets urbains et de territoires.

### Redonner les moyens d'une gestion urbaine à Phnom Penh

*Dans une ville qui avait pratiquement été laissée à l'abandon, un premier programme d'assistance technique conduit par l'Aurif au long des années 1990 a d'abord permis de remettre à niveau les services techniques en vue de la gestion des déchets et de l'assainissement, et surtout d'aider à monter un Bureau des affaires urbaines en formant ses personnels sur les banques de données, les infrastructures et les projets urbains. Le relais a été pris depuis 2002 sur financement gouvernemental français, avec l'élaboration du schéma directeur (auquel participe notamment l'Aurif), la création d'un SIG couvrant le territoire municipal, ainsi que la mise en œuvre d'observatoires fonciers et immobiliers et de structures de coordination pour la mise en œuvre du schéma.*





## LES ACTIONS / 3

### LES PROJETS URBAINS

Ponctuellement, les agences ont pu être conduites à intervenir sur des problèmes liés à la création ou à la rénovation d'un équipement public, tel qu'un marché à Dakar (Mulhouse) ou une bibliothèque à Gaza (Dunkerque). Mais leur pratique des projets urbains à l'échelle de tout un quartier a aussi favorisé une forte demande à l'étranger pour transférer leur savoir-faire. Il s'agit d'une part de projets de quartiers au Caire (Iaurif) ou La Havane (Nantes), souvent dans une optique de requalification (travaux de l'Apur sur le quartier Kota à Djakarta), mais parfois aussi en référence à un programme d'extension urbaine sur plusieurs centaines d'hectares.

#### Hô Chi Minh Ville :

##### L'appui à la définition du grand projet de Thù Thiêm

*Dans le souci d'en faire aussi une opération pilote pour améliorer la qualité urbaine au Vietnam, un concours d'urbanisme international a été lancé en 2002 par l'Etat et la ville pour concevoir l'extension du centre ville sur 500 ha et le faire conduire par une Autorité spécifique. Intervenant en coopération décentralisée, l'Agence de Lyon lui a alors apporté des éléments de méthode pour renforcer sa maîtrise d'ouvrage publique de pilotage du projet : rôle d'une commission technique d'appui au jury pour l'analyse des 29 projets du concours, nécessité d'un cahier des charges s'imposant au maître d'œuvre, intérêt d'un dialogue technique entre le maître d'ouvrage et l'équipe lauréate pour améliorer progressivement la qualité du projet et son insertion urbaine. Cette démarche a associé de nombreux partenaires institutionnels et techniques et a permis d'approfondir et d'améliorer le projet lauréat, notamment dans les choix de réseau lourd de transport en commun, de politique de mise en valeur des berges et de renforcement des liens du projet avec les autres quartiers de la ville.*

La question de la requalification et de la réintégration de quartiers anciens – une pratique également familière aux agences – se pose aussi dans d'autres contextes géographiques, notamment sur la question des médinas au Maghreb. De Fès (Iaurif) à Alger (Marseille), et de Marrakech à Bizerte (Clermont – Ferrand), ces ensembles urbains spécifiques posent des problèmes de requalification et de ré-articulation avec la ville, en termes de patrimoine, d'habitat, de réseaux, de services et de transport. La capacité des agences à mobiliser des partenaires institutionnels divers et des compétences techniques y a trouvé un champ très fructueux pour les partenaires français et étrangers. Elles peuvent également aider à associer la population concernée, cela jusqu'au stade de véritables «projets participatifs», tels que ceux montés par Dunkerque à Guedlawaya (Sénégal) ou Fortaleza (Brésil).

#### Marrakech et Bizerte :

##### une coopération triangulaire sur les centres anciens

*En collaboration avec Braga (Portugal), Clermont-Ferrand mène depuis 1998 un projet de coopération internationale décentralisée avec Marrakech (Maroc) et avec Bizerte (Tunisie) sur le thème de la politique urbaine. Ces projets de «requalification des centres anciens» ont permis un large échange d'expériences, basé sur l'analyse des spécificités de chaque site, et ont favorisé une meilleure perception de leur propre dossier par les responsables de chaque collectivité. L'Agence contribue à ce réseau par des propositions de méthodologie permettant de comprendre les territoires et les acteurs, de bâtir l'organigramme des circuits décisionnels et des partenariats sur chaque site, et d'aider à la préparation des dossiers de subvention au titre de la coopération internationale. Marrakech est entrée dès 2004 dans une phase de réalisation de chantiers opérationnels suivis de près par l'Agence Clermont Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand.*

### VERS UNE NOUVELLE DONNE DES MISSIONS INTERNATIONALES DES AGENCES ?

Au moins trois points forts sont à retirer de cette foison d'expériences et de missions mises en œuvre par des agences du réseau FNAU.

Elles ont d'abord largement fait la preuve de leurs capacités à transférer et enrichir leur savoir-faire. Il est clair qu'elles y valorisent fortement les expériences menées par leurs collectivités locales, de taille et de structure très diverses, et cela tant par le biais de l'expertise que par celui de la formation des partenaires étrangers. Au-delà de leur aptitude à mobiliser des moyens techniques, l'apport des agences d'urbanisme a été manifeste, que ce soit dans la durée et la continuité de présence qu'elles peuvent éventuellement garantir à un projet, ou dans le rôle d'ensemble de prestations variées qu'elles ont pu être amenées à jouer localement.

Il faut souligner en second lieu qu'au-delà du rayonnement immédiatement concret dont bénéficient ainsi leurs collectivités de tutelle, les agences retirent plusieurs profits directs et indirects de ces missions à l'international. Une fois renforcée leur crédibilité grâce à de premières actions de coopération décentralisée, elles peuvent en effet y trouver des sources de contrats, tout en identifiant des informations et des opportunités précieuses pour mobiliser l'intérêt de l'ingénierie et des investisseurs français en vue de futurs appels d'offres.

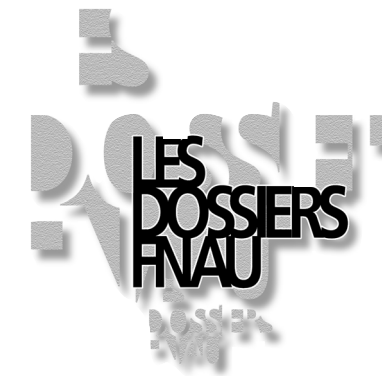
Enfin, il n'est guère besoin d'insister ici sur l'importance de l'échange d'expériences que permettent ces missions pour les techniciens des agences. Au partenaire étranger en coopération, qu'il soit du Nord ou du Sud, les agences apportent, au-delà des seuls aspects techniques, leur bonne connaissance des compétences de maîtrise d'ouvrage requises pour gérer une grande collectivité ainsi que leur pratique quotidienne d'une certaine «médiation urbanistique». Et en retour, leurs personnels en retirent des leçons utiles à des niveaux divers, comme le cadrage de projets urbains d'une ampleur rare en France ou les processus de concertation publique (voir la coopération entre Montréal et Strasbourg), sans oublier la possibilité de confronter en permanence leurs pratiques techniques, institutionnelles ou réglementaires à un contexte parfois totalement différent du cadre français.

Ce triple constat prend toute sa force en 2005, dans la mesure où un certain désengagement annoncé du Ministère des Affaires Étrangères (MAE) dans le secteur urbain pourrait conduire à faire de celui-ci un volet de plus en plus significatif de la coopération décentralisée des col-

lectivités françaises, et par là de leurs agences. Si l'Agence Française de Développement ne se mobilisait en relais du MAE que sur le financement de projets de caractère opérationnel, la réponse ne pourrait en effet être trouvée que dans le cadre d'une coopération décentralisée associant villes du Nord et du Sud sur des financements européens ou multilatéraux. Montage qui, au moins pour beaucoup d'agences, devra souvent associer l'appui d'un organisme spécialisé de type ONG. L'enjeu pour les agences est donc aujourd'hui de savoir fonctionner dans une logique de réseau d'experts mobilisables en fonction des thèmes et des attentes : que ce soit par des projets nouveaux, tels que celui visant à créer à Marseille (l'agence étant partie prenante) un «Institut international d'ingénierie urbaine», sous l'égide de la Banque Mondiale et associant un certain nombre de structures locales et nationales au service de son volet formation / savoir-faire, ou à travers la FNAU elle-même.

Le Ministère des Affaires Étrangères vient sur ce point de lancer une étude sur l'intervention des collectivités locales françaises dans la coopération au développement en matière de développement urbain. Les collectivités territoriales françaises et l'ensemble des moyens techniques et financiers qui dépendent d'elles constituent une formidable opportunité pour redéployer l'expertise urbaine française à l'international : les agences d'urbanisme entendent jouer tout leur rôle dans ce nouveau dispositif, et la FNAU y apportera son concours.

Ce Dossier FNAU est issu des travaux menés en 2004 par le Club FNAU «International». Il a été préparé par Gilles ANTIER (IAURIF) en collaboration avec Patrice BERGER (Lyon), avec l'appui de Claude SCHWARTZMANN (Clermont-Ferrand), Christian BRUNNER (Marseille), Gérard RONGEOT (Nancy), Marcel BELLINOT et Agnès CHAROUSSET (FNAU).



## LES DOSSIERS FNAU PRÉCÉDEMMENT PARUS

**N° 1** Une contribution de la FNAU aux réflexions sur le commerce et la ville - Juin 1999.

**N° 2** La FNAU et la future loi sur l'urbanisme, l'habitat et les déplacements - Juillet 1999.

**N° 3** Un premier bilan de la FNAU sur les évolutions démographiques des aires urbaines où sont présentes les agences d'urbanisme - Octobre 1999.

**N° 4** La FNAU fait le point sur la politique urbaine européenne- Mai 2000.

**N° 5** Une contribution de la FNAU aux réflexions sur les multiplexes cinématographiques - Octobre 2000.

**N° 6** Après les lois Voynet, Chevènement, SRU les réflexions de la FNAU sur le nouveau contexte du développement territorial - Décembre 2000.

**N° 7** Avant le sommet mondial de New York (Habitat II + 5) une contribution de la FNAU aux réflexions sur le développement durable - Mai 2001.

**N° 8** La FNAU fait le point sur les systèmes d'observation des quartiers mis en place par les agences d'urbanisme -Novembre 2001.

**N° 9** La FNAU fait le point sur les dynamiques de développement territorial liées à l'économie de l'information - Décembre 2001.

**N° 10** Après les lois Voynet, Chevènement, SRU et dans la perspective de la décentralisation, le nouveau chantier du développement territorial - Novembre 2002.

**N° 11** La FNAU fait le point sur le rôle des programmes locaux de l'habitat au service des politiques urbaines et du développement des territoires - Décembre 2002

**N° 12** La FNAU présente "la Charte des agences d'urbanisme"- Mars 2003

**N° 13** La FNAU fait le point sur le renouveau des politiques d'urbanisme associées aux projets de transports en site propre - Juin 2003

**N° 14** Un regard de la FNAU sur le développement économique et les disparités territoriales. Décembre 2003

**N° 15** Un regard de la FNAU sur les forces et les faiblesses de l'offre métropolitaine française. Mai 2004

**N° 16** Un regard de la FNAU sur l'intégration urbaine des grandes voiries d'agglomération : la ville au risque de la circulation routière. Septembre 2004

**N° 17** La FNAU fait le point sur les démarches engagées par les agences d'urbanisme pour mieux accueillir en ville les populations vieillissantes. Janvier 2005

**Disponibles à la FNAU sur simple demande ou consultables sur le site [www.fnau.org](http://www.fnau.org)**

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours. Mars 2005. Philippe Lanneau.

